



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire

Question écrite n° 109017

## Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations d'enseignants du premier degré dans l'Ain quant à l'absence de visite médicale pour les enfants scolarisés en moyenne section de maternelle. En effet, les enseignants en question considèrent que la visite effectuée en petite section ne porte que sur les troubles éventuels de la vue et ne saurait être suffisante dans la perspective de l'admission en cours préparatoire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui rappeler les règles actuellement en vigueur en matière de médecine préventive dans l'enseignement scolaire du premier degré afin de lui préciser, en particulier, si les enfants auront effectivement bénéficié d'une visite médicale complète avant leur entrée en CP.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109017

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11498